

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5442

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Le Pen, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

ARTICLE 53

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« six »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En allongeant ce délai suite à la mise en demeure, cet amendement accorde aux propriétaires un droit, en fonction des devoirs d'aménagements rappelés par la municipalité et les coûts induits, sur un temps plus adéquat à la préparation de travaux. Il s'agit ainsi davantage d'accompagner les propriétaires que de diffuser une vision punitive de l'écologie.